

La Mairie d'Orléans soutient les étudiants en difficulté en créant une plateforme de parrainage intitulée Ôpe

Depuis plusieurs mois, la crise sanitaire occasionnée par la COVID-19 a particulièrement fragilisé les étudiants. Afin de venir en aide aux étudiants en grande difficulté, la Mairie d'Orléans, l'Université d'Orléans, le Crous d'Orléans-Tours et la fédération des associations étudiantes ÔCampus ont décidé, dans le cadre d'un partenariat, de mettre en place [une plateforme de parrainage intitulée Ôpe](#).

La crise sanitaire que nous connaissons a plongé certains étudiants dans une précarité extrême. Les confinements successifs, l'obligation de suivre les cours à distance, les couvre-feux ont entraîné des difficultés financières liées à l'impossibilité de poursuivre une activité pour financer leurs études. Les associations et fédérations d'étudiants alertent depuis plusieurs mois sur la détresse psychologique qu'engendre le sentiment d'isolement et de stress que ressentent les étudiants aujourd'hui.

Afin d'aider humainement nos étudiants en cette période plus que difficile, la Mairie d'Orléans en partenariat avec l'Université d'Orléans, le Crous d'Orléans-Tours et la fédération des associations étudiantes ÔCampus, ont eu la volonté de se mobiliser afin de mettre en place un système de parrainage à travers une nouvelle plateforme : [Ôpe](#).

Cette plateforme fait appel à la bonne volonté des habitants du territoire pour lutter contre l'isolement des étudiants mais aussi les accompagner notamment dans leurs démarches administratives ou de recherche de stage. Etudiants et parrains volontaires s'inscrivent directement sur la plateforme en répondant à un questionnaire en ligne permettant de cibler leurs besoins pour les uns et l'aide qui pourrait être apportée par les éventuels parrains et marraines.

Après cette première étape, l'association ÔCampus vérifiera les motivations et travaillera à la constitution d'un binôme étudiant/parrain avec l'objectif premier d'instaurer une relation de confiance mutuelle et de lutter contre l'isolement des étudiants. Le binôme devra ensuite être accepté par les deux parties. Actuellement mis en place dans une situation inédite, la plateforme pourrait être à l'avenir pérennisée notamment pour les étudiants éloignés de leurs familles.

Pour rappel, La Ville d'Orléans a annoncé au mois de février 2021 un fonds d'aide dédié aux étudiants d'un montant de 20 000 euros permettant l'octroi d'aides individuelles aux étudiants, sous conditions de ressources et plafonnées à 500 euros. Pour toutes demandes d'aides individuelles les étudiants sont invités à contacter le fonds d'aides par e-mail au fonds-aides-etudiants-orleanais@orleans-metropole.fr et par téléphone au 02 38 68 46 89. Les étudiants qui le souhaitent peuvent également bénéficier d'un soutien psychologique, en présentiel ou en distanciel, auprès de professionnels qui se tiennent à leur écoute par le biais d'un numéro unique le 07.68.92.01.11.

